

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

IV^e REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 03 AOUT 2023**

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Examen de six projets de loi portant ratification d'ordonnances portant autorisation de ratification d'accords, objets des dossiers n°046, 047, 048, 049, 050 et 051.

La séance plénière du jeudi 03 août 2023 s'est ouverte à 09 heures 14 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 20
- absents non excusés : 03
- procurations : 10
- présents : 48
- votants : 58

2. Les annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 28 juillet 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Le procès-verbal de la séance plénière du mardi 30 mai 2023, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Suite au décès du député Bangré Lewis OUEDRAOGO, il avait été procédé le 18 juillet 2023, à la validation du mandat de député de Monsieur Ousséni SOULAMA qui a rejoint la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH). Cependant, le poste de Président de la CAGIDH qu'occupait feu Bangré Lewis OUEDRAOGO était resté vacant. Pour remédier à cette vacance, les députés membres de la CAGIDH, en application des dispositions de l'article 39, alinéa 1 du règlement, ont procédé à la modification de la composition du Bureau de ladite commission qui se présente ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur GUITI Lassina
- Vice-président : Monsieur SANOU Yaya
- Premier Secrétaire : Monsieur OUREDRAOGO Adama Yasser
- Deuxième Secrétaire : Monsieur TAPSOBA Lin Désiré

3. Les dossiers n°046 à 051

Il a été proposé et adopté le principe d'organiser un débat général unique sur l'ensemble des six dossiers.

3.1- Les rapports des commissions

Dossier n°046

Le rapport n°2023-013/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par la députée Haoua FOFANA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), qui ont été présentés, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°047

Le rapport n°2023-014/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Yacouba SAVADOGO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), qui ont été présentés, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°048

Le rapport n°2023-015/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Daaga NASSOURI, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), qui ont été présentés, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°049

Le rapport n°2023-016/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Drissa SANOGO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), qui ont été présentés, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°050

Le rapport n°2023-017/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Issaka TAPSOBA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), qui ont été présentés, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Dossier n°051

Le rapport n°2023-018/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par la députée Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis, de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), qui ont été présentés, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2- Le débat général

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

Les principales questions et préoccupations des députés, exprimées lors du débat général unique, ont porté sur des questions d'ordre général et des questions spécifiques aux différents dossiers.

3.2.1.1- Les questions d'ordre général :

Elles portaient sur :

- le montage des prêts ;
- la révision de la loi d'habilitation ;
- la maturité des prêts ;

- le taux d'intérêt élevé appliqué à certains prêts ;
- les frais de commissions et les frais d'engagement ;
- le montant des prêts.

3.2.1.2- Les questions d'ordre spécifique :

Dossier n°046 :

Les préoccupations des députés ont porté sur :

- la qualité des infrastructures d'assainissement réalisées ;
- l'entretien et la sécurisation des infrastructures ;
- la redevance ou taxe d'assainissement au niveau de l'ONEA ;
- l'implication de la mairie de Ouagadougou dans la gestion de ce projet.

Dossier n°047 :

Les députés ont exprimé des préoccupations relatives :

- au contenu de la composante « appui à la mise en valeur et à la commercialisation » ;
- aux critères d'implantation des projets.

Dossier n°048 :

Concernant ce dossier, les préoccupations de la plénière ont porté sur :

- l'effectivité de la contribution des bénéficiaires au financement du projet ;
- la prise en compte des PDI comme bénéficiaires du projet ;
- l'incitation à la consommation des produits locaux.

Dossier n°050 :

Les questions des députés sur le dossier ont porté sur :

- les critères de sélection des vingt (20) communes bénéficiaires ;
- les types d'activités génératrices de revenus concernés par la composante 3 du projet ;
- la facilitation d'accès à la terre pour les bénéficiaires, notamment les femmes et les PDI.

Dossier n°051 :

L'unique question de la plénière portait sur la reconduction possible du projet.

(Une suspension de séance est intervenue à 11 heures 49 minutes pour permettre au Gouvernement de préparer les réponses aux préoccupations des députés. La séance a été reprise à 13 heures 26 minutes).

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

3.2.2.1- Les réponses aux questions et préoccupations d'ordre général

A propos du montage des prêts, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget, a rappelé les dispositions de l'article 149 de la Constitution qui autorise le Gouvernement à signer les accords de prêts pour ensuite les faire ratifier par l'Assemblée législative de transition, en application d'une loi d'habilitation.

Sur la révision de la loi d'habilitation, elle a indiqué qu'un projet spécifique avait été signé en 2021. En outre, la loi d'habilitation de 2022 avait prévu un délai de six (06) mois pour ratifier les accords de prêt.

Concernant la maturité des prêts, la Ministre a affirmé qu'un prêt qui a un délai de maturité assez long est un prêt constitutionnel. Elle a reconnu l'impact des délais de remboursement trop longs sur les futures générations. Néanmoins, la Ministre a reconnu que ces prêts permettent de faire face aux urgences sans que le budget de l'Etat ne soit trop affecté.

Au sujet du taux d'intérêt élevé des tranches des accords de prêts de la BOAD, la Ministre a souligné que ce sont des taux définis par le Conseil d'administration de la BOAD dont fait partie le Burkina Faso. Elle a ajouté que certains projets du Burkina, notamment le PADEL, ont bénéficié de bonification dans un guichet de la BOAD.

Par rapport aux frais de commission d'engagement dans les accords de financement, Madame la Ministre a précisé que ce sont des montants exigés par les bailleurs pour obliger le Gouvernement à avoir une célérité dans le processus de décaissement des ressources en vue de la réalisation des projets.

Quant au montant des prêts, la Ministre a informé les députés que le Burkina Faso dispose d'une stratégie d'endettement dans laquelle tous les projets doivent se tenir. En plus, elle a souligné que notre pays se réserve de contracter de gros prêts pour ne pas influencer sur sa gestion financière au niveau national.

3.2.2-Les réponses aux questions d'ordre spécifique

Dossier n°046

Sur ce dossier, Madame la Ministre a relevé que les infrastructures de qualité recommandent que certaines conditions soient remplies. Il s'agit notamment :

- de la professionnalisation des différents acteurs dans la chaîne des marchés publics ;
- de la finalisation du processus de relecture de la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique pour octroyer plus de moyens aux autorités en charge du contrôle ;
- de la prise de mesures pour la répression des entrepreneurs défaillants ou qui réaliseraient des infrastructures de moindre qualité.

Sur la question de l'entretien des infrastructures, Madame la Ministre a recommandé une pré-publicité en la matière. En effet, elle a fait le constat que l'infrastructure bien réalisée manque souvent d'entretien. Par ailleurs, la Ministre a noté, à titre illustratif, l'action des populations riveraines des caniveaux ou des commerçants qui construisent des boutiques sur les caniveaux ou déversent des déchets juste à côté, occasionnant ainsi, dès les premières pluies, des dégâts au niveau de ces infrastructures. Cette situation nécessite une sensibilisation des populations riveraines à contribuer à leur entretien.

Concernant le volet sécurisation des dites infrastructures, la Ministre a envisagé des réflexions qui pourraient être menées avec l'ensemble des acteurs au niveau du Gouvernement et des collectivités territoriales sur le sujet.

S'agissant de la redevance en matière d'assainissement au niveau de l'ONEA, Madame la Ministre a relevé que cette mesure est relative aux eaux usées et aux excréta uniquement. En revanche, la prise en charge des eaux de pluies et des ouvrages de drainage revient au ministère en charge de l'assainissement.

Quant à l'implication de la mairie de Ouagadougou dans ce dossier, la Ministre a affirmé que cela s'est manifesté à travers la participation de représentants de la municipalité au niveau de l'unité de gestion même du projet. En outre, elle a

relevé que des accords ont été signés pour la sensibilisation des populations et le renforcement des capacités de la mairie en termes de formation à la gestion des déchets. Les actions ont coûté environ quatre cents millions de francs CFA.

Dossier n°047

Concernant la composante « appui à la mise en valeur et à la commercialisation, la Ministre a souligné qu'elle vise l'exploitation efficiente des aménagements, la valorisation des productions agricoles, la mise en valeur de l'aménagement, la facilitation de l'approvisionnement en intrants et la commercialisation. Elle prend également en charge les questions d'organisation et de renforcement des capacités des producteurs et des organisations paysannes.

S'agissant des critères d'implantation des projets, la Ministre a relevé que pour ce projet objet du dossier n°047 et visant la construction et la réhabilitation de bas-fonds dans la province du Ganzourgou, il s'agit d'une continuité du Projet de valorisation et de mobilisation des eaux de surface dans le plateau central.

Dossier n°048

En termes de contribution des bénéficiaires au financement du projet, Madame la Ministre a indiqué que les bénéficiaires participent à la réalisation des ouvrages par la collecte des cailloux sauvages, par le revêtement des diguettes dont la responsabilité de l'aménagement leur revient s'ils en font la demande. Cependant, elle a rappelé que tout aménagement est encadré par des clauses de la convention de partenariat. Ces clauses doivent être signées avec le gestionnaire du projet et les différents bénéficiaires.

Pour le présent projet, la Ministre a déclaré qu'il est prévu plus de 50 000 petits producteurs bénéficiaires directes. Les personnes déplacées internes (PDI) seront éligibles et prises en compte dans les attributions de parcelles rizicoles à réaliser. Selon la ministre, ces PDI font partie des groupes de personnes vulnérables et le Gouvernement est dans la dynamique de les intégrer le plus possible dans les projets mis en œuvre actuellement.

Par rapport aux produits locaux, Madame la Ministre a relevé que des campagnes de sensibilisation seront menées au niveau du Gouvernement pour leur consommation. Des textes avaient même été pris par rapport aux pauses-café et pauses-déjeuner, pour la valorisation des mets traditionnels. Madame la Ministre a ajouté que d'autres textes sont en cours pour garantir ce qui est

intitulé “achat institutionnel“. Elle a rajouté qu’au Ministre en charge des finances par exemple, un contrat-cadre a été signé avec des faitières de producteurs au niveau local, pour pouvoir consommer effectivement ces produits locaux. La Ministre a cité comme exemple les cantines scolaires, les casernes, les maisons d’arrêt et de correction.

Dossier n°050

Concernant les critères de sélection des vingt (20) communes bénéficiaires du projet, Madame la Ministre a indiqué que la base était l’état de vulnérabilité, notamment l’insécurité alimentaire, le niveau élevé de malnutrition, le poids des PDI représentés dans ces communes. Toutefois, la Ministre a relevé que pour une harmonisation des interventions, le Conseil de sécurité alimentaire a préconisé qu’une approche coordonnée de ces interventions soit menée sur l’ensemble du territoire national.

S’agissant des types d’activités génératrices de revenus concernés par la composante 3, la Ministre a cité trois niveaux qui sont :

- le niveau pastoral constitué de l’agriculture, de l’embouche ovine, caprine et bovine ;
- le niveau agricole avec les cultures maraîchères, la production de niébé, de sésame, de riz ;
- le niveau commercial renfermant les activités socio-économiques, le petit commerce, la commercialisation de produits forestiers non ligneux, la menuiserie, la coiffure, la couture, etc.

Sur les conditions de facilitation d’accès à la terre pour les bénéficiaires, notamment les femmes et les PDI, Madame la Ministre a affirmé qu’il est prévu que 30% au moins des aménagements soient réservés aux femmes, aux jeunes et aux PDI. La Ministre a rajouté que des dispositions seront prises pour l’élaboration d’une stratégie de mise à disposition et de gestion des aménagements.

Dossier n°051

Sur la question de reconduction du projet qui prend fin en mars 2024, la Ministre a relevé que des résultats probants sont constatés avec la mise en œuvre des différentes phases de ce projet. En outre, elle a affirmé que des concertations sont en cours entre le Gouvernement et les partenaires techniques pour le développement et la pérennisation des différents résultats

engrangés. En outre, la Ministre a ajouté qu'un programme national d'appui aux ménages pauvres et vulnérables est en cours de finalisation et les discussions sont en cours avec la Banque mondiale pour la poursuite de ce projet.

3.3- Le vote

(Le quorum est passé de 58 à 69 votants, avec la prise en compte de certaines procurations de députés absents).

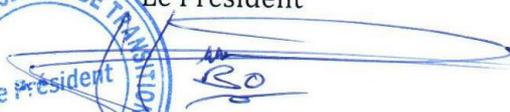
A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, chaque projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 69 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le vendredi 04 août 2023 à 09 heures et sera consacrée à l'examen de trois (03) projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 14 heures 12 minutes.

Ouagadougou, le 03 août 2023

Le Président



Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition



Le Secrétaire de séance



Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire